

## AIDE-MÉMOIRE

### L'équipement mobile à moteur

**LORSQU'ON  
LAISSE  
L'ÉQUIPEMENT  
SANS  
SURVEILLANCE :**

**À ÉVITER**

L'équipement mobile à moteur doit comporter les éléments suivants : freins, klaxon, rétroviseurs, avertisseur sonore de marche arrière, feux avant et arrière, ainsi qu'un contact en trois points pour accéder à la cabine du conducteur.

- Stationnez sur une surface plate.
- Mettez les freins.
- Abaissez jusqu'au sol les lames et la pelle.
- Arrêtez le moteur.
- Retirez les clés.
- Désengagez l'embrayage principal.
  
- Évitez de transporter des passagers sauf si vous pouvez leur offrir une ceinture de sécurité ou un dispositif de retenue.
- Évitez de transporter des articles non attachés dans la cabine.
- Évitez d'entreposer des contenants d'essence ou de carburant diesel dans la cabine.
- Évitez de mettre l'équipement en marche lorsque la pression d'air et la pression hydraulique n'ont pas atteint le niveau de fonctionnement spécifié.
- Évitez de neutraliser un dispositif de sécurité installé sur l'équipement.

**1 800 999-9775**

**[www.travailsecuritairenb.ca](http://www.travailsecuritairenb.ca)**

